

# Notavie et Notacapi

Les contrats Notavie (assurance-vie) et Notacapi (capitalisation) bénéficient de frais de gestion réduits (0,624 % par an), dès lors que la part des unités de compte, autre que le support en euro, atteint ou dépasse 30 % et que le montant des versements non rachetés est au moins égal à 50 000 euros. Ces seuils sont appréciés mensuellement.

Investir sur des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation multisupports représente une bonne parade contre la tendance baissière de la rémunération des fonds et contrats libellés en euro. Très souples, les contrats multisupports vous donnent accès à différentes classes d'actifs (immobilier de bureaux avec Unofimmo, obligations, convertibles, actions) et à différentes zones géographiques (Asie-Pacifique, par exemple). Ils vous permettent de répartir les risques en compensant d'éventuelles moindres performances sur certains marchés grâce aux bons résultats obtenus sur d'autres.

**Pour les clients d'Unofi.** Pour consulter vos comptes Unofi en ligne, les lettres périodiques de la salle des marchés et ses allocations d'actifs recommandées, demandez votre accès sécurisé sur la page d'accueil du site [unofi.fr](http://unofi.fr) en cliquant ici.

L'attention du lecteur est attirée sur les facteurs de risque des unités de compte décrits dans leurs DICI et note d'information disponibles sur le site internet [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr) et notamment sur le fait que, ces supports pouvant contenir des instruments financiers (actions, obligations, etc.), leur valeur et leur rendement ne peuvent être garantis.